

**CONSEIL D'ÉTAT, SECTION DU CONTENTIEUX ADMINISTRATIF**  
**LE PRÉSIDENT DE LA XV<sup>e</sup> CHAMBRE SIÉGEANT EN RÉFÉRÉ**

**ARRÊT RECTIFICATIF**

n° 263.011 du 17 avril 2025

A. 244.059/XV-6171

En cause :

1. **R.A.**,

2. **N.B.**,

ayant tous deux élu domicile chez  
M<sup>e</sup> Isabelle DE VIRON, avocat,  
rue des Coteaux 41  
1210 Bruxelles,

contre :

**la Société du Logement  
de la Région de Bruxelles-Capitale,**

ayant élu domicile chez  
M<sup>es</sup> Laurent DELMOTTE  
et Marie-Cécile FLAMENT, avocats,  
avenue Hermann-Debroux, 40  
1160 Bruxelles.

---

*I. Objet de la requête*

Par une requête introduite par la voie électronique le 30 janvier 2025, les parties requérantes demandent, d'une part, la suspension de l'exécution de « la décision du comité de direction de la Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale du 2 décembre 2024 déclarant le recours de la partie requérante recevable, mais non fondé » et, d'autre part, l'annulation de cette décision.

*II. Procédure*

Un arrêt n° 262.934 du 8 avril 2025 (ECLI:BE:RVSCE:2025:ARR.262.934) a constaté qu'il n'y avait plus lieu de statuer, tant sur la demande de suspension que sur le recours en annulation.

Il est fait application des dispositions relatives à l'emploi des langues, inscrites au titre VI, chapitre II, des lois sur le Conseil d'État, coordonnées le 12 janvier 1973.

### *III. Rectification d'une erreur matérielle*

Une erreur matérielle s'est glissée dans l'arrêt n° 262.934, précité.

Il convient de la rectifier comme indiqué au dispositif.

### **PAR CES MOTIFS, LE CONSEIL D'ÉTAT DÉCIDE :**

#### **Article unique.**

L'article 2 de l'arrêt n° 262.934 du 8 avril 2025, est remplacé par ce qui suit :

« La partie adverse supporte les dépens, à savoir le droit de rôle de 400 euros et la contribution de 24 euros ».

Ainsi prononcé à Bruxelles le 17 avril 2025, par la XV<sup>e</sup> chambre du Conseil d'État siégeant en référé, composée de :

Marc Joassart,  
Caroline Hugé,

conseiller d'État, président f.f.,  
greffier.

Le Greffier,

Le Président,

Caroline Hugé

Marc Joassart